

Montréal, le 25 novembre 2024

A:

Mme Marguerite Bourgeois, présidente

M. Jacques Besner, commissaire

M. Gabriel Laferrière, commissaire

Copie à :

Mme Marie-Claude Léonard, directrice générale de la Société de transport de Montréal

M. Eric Alan Caldwell, président du CA de la Société de transport de Montréal

Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal

M. Gabriel Nadeau-Dubois, député provincial du comté de Gouin

M. François Limoges, maire de l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie

Mme Josefina Blanco, conseillère municipale, district St-Edouard, membre du comité exécutif

Objet: Mémoire de Mme Ariane Morin et M. Jonathan Kaston relatif au remplacement du poste de ventilation mécanique (PVM) Bellechasse.

Mesdames, messieurs,

Nous souhaitons déposer ce mémoire dans le cadre de la consultation publique concernant le remplacement du poste de ventilation mécanique (PVM) sur le site actuellement occupé par le 530-532 Bellechasse.

Nous, Jonathan Kaston et Ariane Morin, sommes les propriétaires de la maison située au [REDACTED], maison située de façon contigüe au site prévu pour le remplacement du poste de ventilation mécanique (PVM) au 530-532 Bellechasse. Depuis cinq ans, nous avons construit notre vie dans cette maison, un espace où nous avons trouvé un équilibre entre notre

travail, nos activités quotidiennes et notre jardin, qui occupe une place importante dans notre bien-être. En tant que musiciens professionnels, notre maison est également notre lieu de création : nous y réalisons des répétitions et des enregistrements, ce qui en fait bien plus qu'un simple lieu de résidence. C'est un espace qui soutient notre vie personnelle, artistique et professionnelle.

En apprenant la nature et l'ampleur des travaux prévus à quelques mètres de notre propriété, nous avons ressenti une profonde inquiétude, non seulement pour les impacts immédiats que cela aura sur notre quotidien, mais aussi pour les conséquences à long terme sur la valeur de notre maison et notre qualité de vie. Les projets d'infrastructure urbaine sont essentiels, nous en sommes conscients, mais nous croyons fermement qu'ils doivent être réalisés avec un maximum de considération pour les citoyens qui en subissent les impacts directs.

Ce mémoire n'a pas pour objectif de s'opposer de manière catégorique au projet, mais plutôt de soulever des questions légitimes et des préoccupations importantes. Nous croyons que des solutions plus adaptées, moins perturbatrices, et mieux communiquées pourraient être envisagées afin de réduire les répercussions sur les résidents de notre quartier, tout en permettant à la STM d'atteindre ses objectifs.

À travers les points qui suivent, nous souhaitons partager nos observations et inquiétudes, mais aussi proposer des pistes de réflexion. Nous espérons que nos préoccupations seront prises en compte dans l'évolution du projet et que cette consultation publique aboutira à des décisions éclairées, respectueuses des résidents et de leur milieu de vie.

Cependant, en toute transparence et avec tout le respect dû à ce processus, nous souhaitons exprimer dès le départ **notre profond désaccord avec la décision d'installer un poste de ventilation mécanique en plein cœur d'un quartier résidentiel et directement à côté de notre maison, tout en expulsant nos voisins. Et ce, particulièrement lorsqu'il existe plusieurs alternatives clairement plus appropriées qui sont disponibles.** Nous espérons que les constats que nous partageons dans ce mémoire contribueront à une réflexion plus large et inciteront à reconsidérer ce choix pour trouver une solution plus respectueuse du milieu de vie des résidents.

Ariane Morin et Jonathan Kaston

Motifs principaux soutenant notre propos :

1. Un choix de site qui soulève des questions légitimes
2. Des inquiétudes liées à la l'implantation d'un PVM dans un quartier résidentiel et à proximité immédiate de résidences.
3. Impacts majeurs et préoccupants sur notre qualité de vie des et l'intégrité de notre résidence durant les travaux d'excavation
4. Impacts négatifs sur la circulation et l'accès difficile à notre propriété
5. Déficit de communication et de transparence dans le processus d'implantation du PVM

1.- Un choix de site qui soulève des questions légitimes

Nous avons du mal à comprendre pourquoi le site actuel a été retenu alors qu'il semble y avoir des alternatives moins perturbatrices pour l'ensemble des résidents du quartier.

- Compte-tenu des impacts majeurs à court, moyen et long terme de ce projet, pourquoi ne pas utiliser le site existant ou des terrains adjacents, déjà en possession de la STM, pour y construire le nouveau PVM permettant ainsi de minimiser ces impacts sur les résidents et la vie de quartier en général, ainsi que très probablement le coût?
- Les terrains provinciaux, comme ceux situés sur St-Vallier ou St-Denis, semblent également avoir été écartés sans explication convaincante, alors qu'un dialogue avec le gouvernement provincial aurait pu être possible.
- De plus, nous nous demandons pourquoi d'autres options, comme intégrer le PVM à un projet d'aménagement urbain sur des terrains municipaux, ou sur le site au coin de Saint-Denis et Bellechasse n'ont pas été étudiées en profondeur.

Commentaires et questions :

- a. Pourquoi le site existant ou le site immédiatement adjacent ne pourrait-il pas être réaménagé ?

- i. Les tunnels et l'excavation sont déjà faits, au moins partiellement, le terrain appartient déjà à la STM, ainsi réduisant le coût du projet et les perturbantes aux résidents.
 - ii. Il y a accès des deux directions par un stationnement, donc probablement pas de nécessité de fermeture des rues à long terme.
 - iii. Il n'y aurait aucune perte nette à long terme puisque l'espace occupé par le nouveau PVM serait compensé par le démantèlement éventuel de l'ancien.
 - iv. Le site existant est plus proche du réseau du métro que tous les autres sites.
 - v. Il y a de l'espace vide autour actuellement, et de stationnement, on pourrait construire le nouveau PVM à côté de l'ancien et démolir l'ancien, ou installer un des deux ventilateurs (équivalent à l'existant), démanteler l'ancien, puis compléter la seconde moitié à sa place ?
- b. Quelles sont les raisons de ne pas utiliser les sites sur les terrains provinciaux de St Vallier et St Denis ?
 - i. La raison invoquée à la séance d'informations du 12 novembre, 2024 (à savoir que "nous n'exproprions pas le gouvernement") n'exclut pas la possibilité de négocier un accord avec lui de gré à gré. <https://youtu.be/NnPjQszTefg?t=4447> . Il semble que le gouvernement du Québec ait refusé. Pourquoi ? Sur quelle base ? Qui est le responsable auprès du gouvernement provincial de cette décision ? Est-ce que nos élu(e)s sont au courant de cette décision et de son impacte ?
 - ii. Ne pouvons-nous, les citoyens, pas faire pression sur le gouvernement provincial du Québec pour qu'il reconsidère sa décision, qui est responsable de cette décision au niveau du gouvernement provincial ? Il semble qu'il s'agissait d'un premier choix en termes de proximité, de coût, etc. Nous n'aurions besoin que d'un délai et d'un préavis suffisants pour le faire.
- c. Quelles sont les raisons de ne pas utiliser le terrain de la STM sur Saint-Denis et Bellechasse ?
 - i. Jusqu'à maintenant, le STM nous indique que c'est parce que le lot doit être éventuellement cédé à la Ville, et la Ville nous dit c'est parce qu'il appartient au STM.
 - ii. De plus, nous comprenons que le plan de la Ville auprès de ce lot n'est toujours pas commencé. Les représentants de la municipalité et de l'arrondissement nous confirment à répétition que ce n'est pas un facteur pertinent.

- iii. Ne peut-il pas être subdivisé, comme n'importe quel terrain, et une partie conservée par la STM ?
 - iv. Est-il impossible que la STM construise le PVM sur un terrain appartenant à la Ville, intégré à la construction de ce qui y est prévu ? En vertu d'un contrat de licence, d'un bail ou d'un don de la Ville à la STM ? Elle pourrait être indemnisée, pour un montant qui serait environs équivalent à celui qu'il est prévu de verser à nos voisins en vertu des ordonnances d'expropriation ?
 - v. Ne serait-il pas ainsi moins coûtant pour le STM d'effectuer ces travaux sur un terrain vacant, ne nécessitant pas autant de mesures de mitigation, de fermetures de rues, de permis d'occupation, des restrictions en termes de construction, ni d'expropriation d'aucun résident, et des honoraires légaux, de consultation prolongée, et les autres coûts qui vont sans doute résulter du choix de site actuelle ?
 - vi. Si la question est celle de l'intégration dans le plan d'urbanisme de logements abordables, étant donné qu'il est censé s'agir d'un projet à faible empreinte et à faible impact, cela ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur ce projet. Particulièrement parce que le détail de ce projet n'est toujours pas en développement, et pourrait donc prendre en considération le PVM dans ses plans dès le début.
- d. En attendant, il y aura effectivement éviction et démolition d'un logement existant dont les résidents actuels (nos voisins) devront se reloger dans un logement actuellement existant, c'est donc un différentiel négatif de deux logements par rapport à la situation actuelle.
 - e. Nos voisins seront donc évincés et, semble-t-il, à un prix inférieur au marché. Mes autres voisins au sud perdront l'usage de leur cour arrière, ce qui signifie que les enfants ne pourront plus y jouer pendant au moins 3,5 ans. Quelle compensation recevront-ils, et s'il y en a une, et sera-t-elle à la hauteur de ces nuisances majeures. Quelles sont les compensations prévues pour suppléer au fait que nous allons devons vivre enfermés dans notre maison car l'accès à notre cour aménagée ne sera maintenant plus possible en raison des travaux prévus et des inconvénients liés à la présence du PVM? Ou même celles prévues en cas d'impossibilité de vendre ou louer la maison si nous devons déménager en raison des travaux ?
 - f. Quelle garantie avons-nous que nous, ou d'autres voisins, ne serons pas aussi expropriés pendant les travaux, s'il est décidé qu'il y a besoin d'espace supplémentaire pour permettre la finalisation des travaux ? Je n'ai pas été en mesure de valider cette information, mais j'ai entendu dire que dans d'autres

projets de PVM, des propriétés supplémentaires ont été ajoutées à la liste d'expropriation après coup.

- g. Dans le cas d'une telle expropriation, recevrons-nous également un montant ridiculement bas, bien en deçà de la valeur du marché, comme cela a été proposé à mes voisins, qui nous ne permettrait pas de relocaliser ?
- h. Quelle compensation recevrons-nous pour la diminution de la jouissance et de la valeur de notre propriété ?

2.- Des inquiétudes liées à la l'implantation d'un PVM dans un quartier résidentiel et à proximité immédiate de résidences.

- La qualité de l'air expulsé par le PVM nous préoccupe. Bien que la STM affirme qu'il n'y a pas de danger, l'air chaud et malodorant déjà observé sur d'autres sites soulève de nombreuses questions.
- La hauteur et l'emplacement du bâtiment proposé risquent de bloquer complètement la lumière du soleil sur notre terrain, affectant ainsi notre jardin et notre qualité de vie.
- Nous souhaitons comprendre comment les impacts sonores, esthétiques et environnementaux de cette structure seront minimisés pour préserver la tranquillité et l'harmonie du quartier, et comment la STM assurera l'entretien de cette infrastructure.

Commentaires et questions :

Problèmes liés à la structure proposée une fois achevée, notamment la qualité de l'air, la température et les odeurs, le bruit, l'obstruction de la lumière, la perte de jouissance.

a. Qualité de l'air

- i. La STM a affirmé que puisque l'air dans le métro est "bon", l'air sortant du PVM serait également bon et qu'il n'y a pas de problème de qualité de l'air.
- ii. Toute personne ayant déjà pénétré dans le métro conviendra que même dans le cas improbable où il n'y aurait pas de problèmes de santé, il s'agit toujours d'un environnement désagréable et malodorant et que personne ne choisirait d'y vivre.

- iii. Nous sommes passés devant le PVM du 530 Belanger et avons constaté que l'air qui s'échappe de la bouche d'aération est effectivement chaud et malodorant, pour ne pas dire plus.
- iv. Lors de la réunion du conseil municipal du 20 novembre 2024 en réponse à une question d'un citoyen, la réponse a été donnée par Mme. Thuillier à l'effet de "s'il y a un incident, je ne dirai pas quoi pour ne pas donner d'idées à qui que ce soit, mais que nous devons faire une ventilation extrême et d'évacuer tout l'air du métro en même temps, nous avons besoin de ce nouveau PVM." Devons-nous comprendre que le plan serait, en cas d'attaque terroriste au gaz toxique ou d'incendie, ce que nous ne souhaitons naturellement pas, de tout pomper directement dans notre cour et notre cuisine ? <https://youtu.be/jrfRgEyFvZQ?t=201133:35>
- v. Quel est le type de filtration, si il y a effectivement filtration, et comment a-t-elle été testée contre les différents contaminants potentiels ?

b. Lumière du soleil, vue

- i. Le projet actuel est d'adosser le bâtiment à la clôture de notre propriété <https://youtu.be/NnPjQszTefg?t=1487> et d'aménager un espace vert sur la ruelle verte. Actuellement, le stationnement des voisins se trouve entre notre propriété et leur bâtiment, ce qui permet à la lumière du soleil de pénétrer sur notre propriété. De plus, il semble que le bâtiment proposé soit beaucoup plus haut que le bâtiment existant (sans autre raison que l'apparence ?). En raison de ces deux aspects, cela bloquera complètement la lumière du soleil de ma propriété. <https://youtu.be/NnPjQszTefg?t=1568>
- ii. Au lieu d'une clôture faisant face aux voisins, à l'espace, à l'air et à la lumière du soleil, nous aurons maintenant un immense mur qui bloquera tout et qui pompera de l'air chaud et malodorant dans notre cour.
- iii. Nous comprenons que n'importe autre propriétaire de ce terrain serait obligé de conserver la forme et emplacement originale et historique du bâtiment, respectant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie*, et qu'il ne serait très probablement pas permis de démolir une maison construite en 1910 et de le remplacer par un autre bâtiment sur un autre emplacement sur le lot. A minimum, un tel plan devrait être approuvé par le Conseil d'Urbanisme et par les résidents autour.

- iv. Notre jardin, sur lequel nous travaillons depuis des années, qui est l'une de nos grandes passions et l'une des principales raisons qui nous ont incité à acheter cette maison, devra être entièrement abandonné, ainsi que tout espoir de s'asseoir à l'extérieur et de profiter de cet espace ensoleillé seuls ou avec nos familles.
 - v. Ceci dit, nous ne savons que penser de l'image de l'architecte qui supprime entièrement notre maison : <https://youtu.be/NnPjQszTefg?t=1590>
 - vi. Quel est le plan pour le terrain autre que le bâtiment proposé ? J'ai cru comprendre que quelques plantes sur l'allée étaient censées compenser tout cela ? Quel est l'avantage de ces plantes sur l'allée qu'elles ne pourraient pas avoir entre notre propriété et la structure de PVM ?
 - vii. Quelle est la hauteur de la structure proposée, plus haute, plus basse ou identique à la structure existante ? D'après les images, la structure semble nettement plus haute. Pourquoi, et cela peut-il être modifié ? La hauteur devrait être la plus basse possible et avoir le moins d'impact possible sur l'environnement, autant que l'empreinte.
- c. Bruit, désagréments
- i. Quel sera l'entretien de la structure et des terrains, à quelle fréquence des travaux seront-ils effectués sur la structure et l'équipement, et quel sera le calendrier, le type de travail, le bruit, etc.
 - ii. Quel est notre recours s'il s'avère qu'il y a des bruits de fonctionnement malgré les silencieux ? (c.-à-d. connexion desserrée, etc.)
 - iii. Les voisins de la rue Saint-Vallier nous ont indiqué qu'ils entendent le bruit du tunnel du métro dans leur maison la nuit quand lorsqu'il y a maintenance. Serons-nous également soumis au bruit au milieu de la nuit à cause de la partie du nouveau tunnel proposé qui passe sous notre maison ?

3.- Impacts majeurs et préoccupants sur notre qualité de vie des et l'intégrité de notre résidence durant les travaux d'excavation

Les travaux prévus nous préoccupent particulièrement en raison de leur ampleur et de leur proximité immédiate avec notre maison.

- Les travaux prévus impliquent des activités majeures : dynamitage, excavation de milliers de mètres cubes de roche, et construction à quelques mètres de notre maison, sur une période de plusieurs années.
- Selon les informations reçues, les travaux incluront également du forage directement sous notre propriété. Cela nous inquiète particulièrement pour la stabilité de nos fondations et notre sécurité, ainsi que pour le bruit et les vibrations.
- Une précédente excavation dans notre quartier en 2020, bien que de moindre ampleur, a engendré des nuisances majeures (bruit constant, poussière) qui ont rendu notre quotidien difficile. Ce projet, d'une bien plus grande envergure, suscite des inquiétudes quant à des impacts beaucoup plus graves.
- Quelles garanties avons-nous que les travaux n'endommageront pas notre propriété et ne rendront pas notre qualité de vie insoutenable?
- Comment les nuisances sonores et les vibrations seront-elles contrôlées, et quelles mesures concrètes seront mises en œuvre pour en limiter l'impact?
- Et, en tout respect, compte-tenu des difficultés majeures que connaît actuellement la STM dans la réalisation de certains chantiers, nous croyons que nos inquiétudes sont fondées.

Questions et commentaires :

- a. D'après ce que nous comprenons, il s'agit de creuser des centaines de mètres de tunnel, d'excaver des milliers de mètres cubes de roche, de dynamiter et de marteler au marteau-piqueur. Cela devrait prendre « Au moins un an » <https://youtu.be/NnPjQszTefg?t=1730> de 2026 à 2027, si tout se passe bien.
- b. Il y aura aussi présence d'une immense grue dans notre ciel, et qui sera en surplomb direct de notre cour durant toute la période. Est-ce que nous avons l'assurance qu'aucun transport aérien de matériel ne sera effectué au-dessus de notre propriété?
- c. D'après la séance d'information <https://youtu.be/NnPjQszTefg?t=1518>, nous comprenons qu'il s'agit également de creuser un tunnel directement sous notre maison.
- d. En 2020, pour alimenter le garage de la STM en électricité, un trou de environs 10 pieds de profondeur a été creusé de l'autre côté de la rue, ce qui a nécessité 8 à

12 heures par jour, 5 à 6 jours par semaine de marteau-piqueur, des camions arrivant à 6 heures du matin, 6 jours par semaine, pendant des mois, et a rendu la vie impossible pendant la plus grande partie de cet été. Travailler à domicile était impossible, notre stress et nos nerfs étaient à bout. Nous avons compris que, comme tous les citoyens d'une grande ville, nous devons de temps en temps supporter certains désagréments dans l'intérêt d'une infrastructure publique saine, et nous ne nous sommes pas plaints ni opposés à ce projet.

- e. Cependant, ce projet est d'une ampleur bien plus grande, il se déroulera sur plusieurs années à quelques centimètres de la limite de notre propriété, sous nos pieds, à trois mètres de notre porte, et entraînera la construction d'une nouvelle structure au-dessus de notre clôture.
- f. Quelles assurances avons-nous que ces travaux d'excavation beaucoup plus importants qui se déroulent beaucoup plus près de notre maison ne nous rendront pas la vie absolument impossible ici, et ce, pendant plusieurs années ?
- g. Dans les articles traitant des autres projets de PVM (Chabanel, etc.), les résidents disent que leur vie est gâchée, que c'est un enfer, un cauchemar, que les niveaux de bruit ont largement dépassé les règlements et que même la STM a avoué avoir de la difficulté à faire appliquer ces règlements. (Par exemple, <https://journaldesvoisins.com/chantier-chabanel-de-la-stm-cest-impossible-de-dormir/>). Bien que la brochure de la STM nous assure que la réglementation en matière de bruit sera respectée, comment pouvons-nous croire que ce sera différent de ce qui est vécu sur ces autres sites ?
- h. D'après ce que nous avons compris, la réglementation autorise 75 décibels de 7h à 19h du lundi au samedi et de 9h à 19h le dimanche. Cette limite est-elle appropriée pour un chantier qui sera accolé à notre propriété et qui durera au moins 3,5 ans ?
- i. Les mesures d'atténuation du bruit semblent inclure la construction d'un immense mur pour bloquer le son. Au mieux, nous pouvons nous attendre à ne pas avoir de soleil pendant les 3,5 prochaines années, ou sinon plus ? Et que par expérience, n'est pas adéquat pour bloquer le bruit et les vibrations de tellement proche ?
- j. Non loin de notre résidence, sur le site du nouveau garage de la STM, des analyses de sol inadéquates ont entraîné un quasi-effondrement du site et des dépassements extrêmes du budget et du calendrier. Des analyses de sol adéquates ont-elles été réalisées sur ce site ? Quel est le degré de confiance dans la capacité du sol à supporter le creusement du tunnel proposé ?¹

¹ <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2022-10-28/societe-de-transport-de-montreal/le-garage-bellechasse-couterait-plus-d-un-demi-milliard.php>

- i. Quel pourrait être l'impact éventuel sur les propriétés environnantes si la structure n'est pas assez solide ?
- ii. Quelles études ont été réalisées pour déterminer que le dynamitage et l'excavation de centaines de mètres de tunnel et de milliers de mètres cubes de roche à 10 pieds de nos fondations et à proximité immédiate de notre propriété n'auront pas d'impact négatif sur celles-ci.
- iii. Considérant les pluies diluviennes que nous avons subies depuis les dernières quelques années, et les effets que nous avons déjà vu dans le voisinage, est-ce que ces analyses ont été mises à jour?
- iv. Quel serait l'impact sur nous si des travaux d'urgence s'avèrent nécessaires comme ceux qui ont été nécessaires sur le site du nouveau garage STM?
- v. Quel serait l'impact sur nous si un tel problème n'est pas découvert à temps?
- k. Quel sera l'impact sonore du creusement d'un tunnel directement sous notre maison?
- l. Quel dédommagement est-ce que nous allons recevoir et quel serait le processus de réclamation en cas de dommages causés directement ou indirectement par ces travaux?
- m. Quelles incidences auraient ces travaux sur nos coûts d'assurances?
- n. De quelles garanties disposons-nous à l'effet que le creusement du tunnel sous la maison n'aura pas d'impact structurel sur le socle rocheux sur lequel reposent notre terrain et notre résidence? ?
- o. Posez-vous la question : achèteriez-vous ou loueriez-vous ce bien à la valeur normale du marché pendant les travaux ou même après ?

4.-Impact sur la circulation et l'accès physique à notre propriété

Les changements prévus auront aussi des répercussions négatives sur la circulation et l'accès à notre propriété.

- L'étude d'impact sur la circulation, réalisée il y a six ans, ne reflète plus la réalité actuelle du quartier, où plusieurs rues sont désormais à sens unique ou ont été partiellement fermées par d'autres travaux.
- Comment la circulation sera-t-elle gérée pour éviter des embouteillages constants sur la rue Chateaubriand pendant la durée des travaux?

- Nous avons des préoccupations quant à notre capacité à accéder à notre maison pour des travaux de maintenance régulière ou des rénovations essentielles déjà prévues pendant cette période.

Commentaires et questions :

- a) Si nous comprenons bien, les études d'impact sur la circulation de la fermeture de la rue Bellechasse ont été réalisées il y a 6 ans, lorsque toutes les rues du quartier étaient à double sens. Maintenant que de nombreuses rues (notamment Chateaubriand, St. Zotique et Bellechasse) sont devenues à sens unique, et que St. Hubert est parfois réservée aux piétons, et qu'il y a des fermetures continues pour d'autres travaux de voirie, d'eau et d'électricité, cette analyse a-t-elle été mise à jour ?
- b) La rue Bellechasse entre Chateaubriand et St-Vallier est depuis devenue une voie cyclable importante vers l'est, un tronçon utilisé souvent et régulièrement par les autobus de la STM et les gens qui transitent dans le quartier. Avec la nouvelle configuration, l'intersection présentera des enjeux majeurs de sécurité pour les cyclistes qui souhaiteront aller vers l'est alors qu'une majorité de véhicules roulant vers l'ouest souhaiteront maintenant tourner sur Chateaubriand. D'ailleurs, les gens tournant à gauche sur Chateaubriand ainsi que la nouvelle configuration de la rue à une seule voie laissent présager de nombreux embouteillages sur ce tronçon de rue pour les prochaines années.
- c) Les pistes cyclables sont destinées à rester des voies séparées avant et après, et une voie à double sens sur un côté de Bellechasse pour ce bloc pendant les travaux. Nous croyons qu'il y aura plusieurs accidents impliquant des cyclistes traversant Chateaubriand en diagonale pour passer d'une voie à l'autre et vice-versa.
- d) Pourrons-nous accéder à notre maison d'une manière ou d'une autre ? Si nous devons effectuer des travaux de rénovation ou des travaux, les ouvriers pourront-ils accéder au site pour effectuer les travaux ? Il est fort probable que nous devrons refaire la brique et les fenêtres de la façade sur Bellechasse, entre 2026 et 2030. Le fait d'être empêché de le faire à ce moment pourrait entraîner des problèmes de sécurité pour le bâtiment. Nous ne sommes actuellement pas en mesure d'effectuer ces travaux avant 2026 et nous ne pourrons attendre à 2030 pour les faire.
- e) Avant les travaux d'électricité pour le garage de la STM, nous avons effectué divers travaux de remplacement d'une clôture, etc. et les travaux de la STM ont

entraîné l'effondrement de la plus grande partie de cette clôture, ainsi que des dommages mineurs à mes fondations. Nous n'avons reçu aucune indemnisation pour ces inconvénients, et nous nous attendons maintenant à subir des dommages plus importants en raison de l'ampleur et de la durée des travaux, ainsi que de leur proximité immédiate à notre propriété. Quels seront les mécanismes mis en place pour prévenir ces situations et les réparer le cas échéant

- f) Pourrons-nous sortir de notre propriété par la sortie de notre cour sur Bellechasse? Ou bien serons-nous enfermés comme dans une boîte avec une seule sortie vers la rue Chateaubriand? Pourrons-nous effectuer des réparations sur la clôture, ou entretenir les plantes de l'extérieur.

5.- Manque de communication et de transparence dans le processus

Nous comprenons qu'un tel projet nécessite une planification complexe et des efforts de consultation publique. Cependant, le processus actuel nous laisse avec un sentiment d'incertitude et d'exclusion.

- Bien que le projet semble être en développement depuis près de 6 ans, nous en avons entendu parler pour la première fois à la fin du mois dernier.
- Nous avons reçu l'avis initial seulement quelques jours avant la réunion d'information, ce qui nous a empêchés d'y participer, car nous avons déjà des engagements à l'étranger.
- Depuis, les informations fournies ont été fragmentaires, et il a été difficile de trouver des détails clairs sur les critères de sélection du site, les rapports techniques ou encore le cadre de cette consultation.
- Les réponses données lors des réunions publiques sont souvent incomplètes, et le format de ces rencontres ne permet pas un dialogue approfondi.

Nous croyons fermement qu'un projet de cette envergure, qui en plus de l'éviction de nos voisins, affectera des résidents pendant plusieurs années, mérite une consultation publique plus transparente, accessible et constructive, de même qu'un processus personnalisé pour ceux qui, comme nous, subiront des inconvénients majeurs.

Commentaires et questions :

- a) Il ne s'agit pas d'une simple gêne mineure pour des travaux routiers rendus nécessaires, ou de permettre la simple utilisation d'une propriété à d'autres fins, il s'agit de travaux majeurs à moins de trois mètres de notre porte, sur une période de 5 ans, puis d'un PVM pour un voisin.
- b) Nous n'avons pas pu assister à la séance d'informations car nous devons quitter le pays avant et nous n'étions pas en mesure de modifier nos arrangements avec tellement peu de préavis.
- c) Nous venons d'apprendre l'existence du projet par la réception d'un dépliant que quelques jours avant la séance d'information, et ce, malgré que le projet soit en développement depuis au moins 6 ans.
- d) Il n'y a pas eu de communication proactive avec les parties concernées sur les sessions d'information, les réunions du conseil, où trouver les enregistrements, quelle sera la nature de la consultation, quels sont les éléments qui font encore l'objet de discussions.
- e) Toutes les réponses fournies au cours de la séance d'information et des réunions qui ont suivi ont été au mieux des demi-réponses, et nous n'avons pas reçu à ce jour les informations promises concernant les critères de sélection, le processus engagé, les rapports d'ingénierie, etc. qui nous aideraient à planifier la consultation publique.
- f) Le travail de recherche relatif au suivi de ce processus de consultation, de la cueillette et la recherche d'informations, même le simple fait d'être mis au courant de ces réunions, heure et lieu, semble être un travail à plein temps. Nous devons avoir l'occasion de discuter de tout cela en profondeur, les citoyens affectés avec les représentants de la Ville, du Gouvernement du Québec, et du STM, avec toute l'information pertinente en main, avant que cela n'aille de l'avant. J'ai déjà passé des dizaines d'heures et j'ai l'impression de ne rien savoir, et je sais que beaucoup de mes voisins ont passé encore plus de temps sur ce sujet et n'ont pas non plus l'impression d'en savoir assez pour évaluer correctement quoi que ce soit.
- g) Apparemment, ce plan a apparemment été élaboré il y a environ six ans (soit avant même que nous n'achetions la maison) et ne nous a jamais été communiqué pour que nous puissions donner notre avis, ni de le considérer dans nos décisions.
- h) Compte-tenu des impacts majeurs que cela aura sur notre propriété sur notre qualité de vie et notre propriété, la moindre des choses aurait été que des intervenants viennent en discuter avec nous et nos voisins. Comme la moindre des choses sera d'assurer une meilleure communication avec tous les résidents concernés si le projet va de l'avant comme prévu.

En conclusion, et nous le répétons, nous reconnaissons l'importance des projets d'infrastructure pour le développement et la modernisation de notre ville. Nous savons que ces initiatives, lorsqu'elles sont bien pensées et bien exécutées, peuvent grandement contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Cependant, nous croyons fermement que ce projet doit être revu pour explorer des solutions plus adaptées, qui tiennent mieux compte des réalités et des besoins des résidents directement touchés.

Nous espérons sincèrement que notre mémoire sera perçue comme une contribution constructive, visant non pas à freiner l'avancement de ce projet, mais à encourager une réflexion qui pourrait mener à une tangente complètement différente. En reconsidérant le choix du site ou en adoptant des mesures qui minimisent les impacts sur la vie des résidents, nous croyons qu'il est possible de réaliser ce projet d'une manière plus respectueuse et équilibrée, tout en répondant aux impératifs de la STM.

Nous demeurons optimistes et disponibles pour participer activement à tout échange ou consultation supplémentaire, convaincus que des solutions alternatives peuvent émerger grâce à un dialogue ouvert et collaboratif. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que ce projet bénéficie à l'ensemble de la communauté tout en préservant la qualité de vie de ceux qui habitent ce quartier.

Ariane Morin et Jonathan Kaston

Annexe :

Pour nous aider à mieux comprendre le projet et ses impacts, nous avons regroupé ci-dessous quelques questions et demandes d'informations, qui ont été d'ailleurs soumis par demande d'accès à l'information aussi. Ces éléments nous semblent importants pour clarifier certains choix techniques et mieux évaluer les répercussions sur la vie des résidents :

1. Pourriez-vous fournir une liste des PVM existants, avec leur adresse et leur date de construction?
2. Nous aimerions savoir si vous pourriez partager les préoccupations ou plaintes exprimées par les résidents au sujet des PVM actuellement en service.
3. Serait-il possible de connaître également les plaintes ou commentaires reçus concernant la construction de nouveaux PVM?
4. Nous souhaiterions consulter les rapports techniques ou d'ingénierie sur les sujets suivants :
 - a. Les tests effectués sur le sol, la solidité et la structure.
 - b. Les impacts potentiels du forage et du dynamitage sur les fondations des habitations anciennes (notamment celles construites autour de 1900) et sur la solidité du socle rocheux.
 - c. Les analyses effectuées sur la qualité de l'air.
 - d. Les capacités de filtration de l'air prévues pour différents types de risques.
 - e. Les mesures envisagées pour limiter le bruit et la poussière pendant les travaux.
 - f. Les effets possibles d'un bruit constant, conforme à la réglementation mais prolongé sur plusieurs années, sur la santé publique des résidents proches.
5. Enfin, pour nous aider à mieux visualiser l'impact du projet, pourriez-vous fournir les schémas et plans détaillant l'orientation du PVM prévu, ainsi que l'emplacement exact de l'échappement?